



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 74173

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la libéralisation des produits contenant du paracétamol. Le Gouvernement a décidé de baisser de 44 % le prix du paracétamol à compter du 1er janvier. Cet anti-fièvre et antidouleur est l'un des médicaments, sous ses diverses appellations, les plus utilisés et les plus prescrits en France. Mais, en cas de surdosage, il peut être à l'origine d'intoxications parfois mortelles, raison pour laquelle certains pays européens, comme la Suède, ont retiré ce médicament de la vente libre. En effet beaucoup de ses consommateurs ne connaissent pas les conditions d'utilisation et les posologies à respecter, tant chez l'adulte que chez l'enfant. Il souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur cette question de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74173

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 février 2015](#), page 997

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)